



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD AMBROISE CROIZAT.**

Arrêté de police N° 40/2018 du 17 MAI 2018

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le boulevard
Ambroise Croizat lors des travaux de terrassements et de fouilles en
trottoir pour la réparation d'un câble basse tension souterrain.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de terrassements et de fouilles en trottoir pour la réparation d'un câble basse tension souterrain face au N° 604 du Boulevard Ambroise Croizat seront réalisés à partir du lundi 21 mai 2018 et pour une durée de 90 jours pour le compte d'ENEDIS.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit sur l'emprise des travaux*
- Article 3** *Par autorisation écrite du SMTD, l'entreprise chargée des travaux est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie du BHNS ligne A le temps des travaux.*
- Article 4** *La société SPIE CITYNETWORKS exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société SPIE CITYNETWORKS domiciliée 650 rue des Reptins 62620 ZI RUITZ
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D.*

*Fait à GUESNAIN,
17 MAI 2018*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

